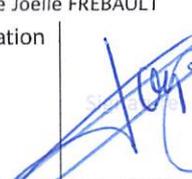
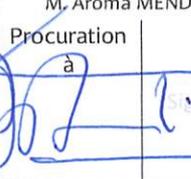
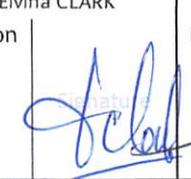
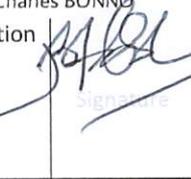
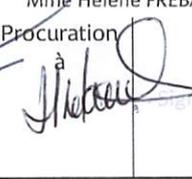
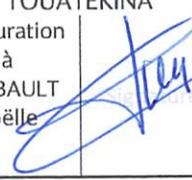
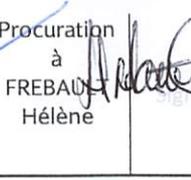
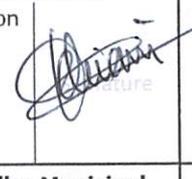
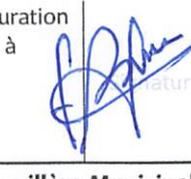
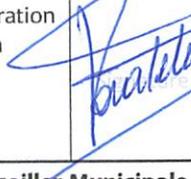
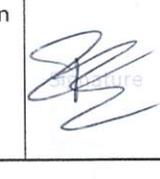
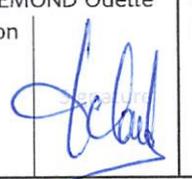


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2025 - DÉLIBÉRATION N° 55/2025

Attribuant une délégation de fonction à un adjoint au maire en matière d'embellissement de la commune.

<p>Le Maire Mme Joëlle FREBAULT</p> <p>Procuration à</p> 	<p>1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA</p> <p>Procuration à</p> 	<p>2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK</p> <p>Procuration à</p> 	<p>3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO</p> <p>Procuration à</p> 	<p>4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT</p> <p>Procuration à</p> 
<p>5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEKIOTIU</p> <p>Procuration à</p> <p>Signature</p>	<p>Le Maire Délégué M. Haiihapaiatehao TOUATEKINA</p> <p>Procuration à</p> <p>FREBAULT Joëlle</p> 	<p>Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO</p> <p>Procuration à</p> <p>FREBAULT Hélène</p> 	<p>Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA</p> <p>Procuration à</p> 	<p>Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER</p> <p>Procuration à</p> <p>Signature</p>
<p>Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC</p> <p>Procuration à</p> <p>Signature</p>	<p>Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETUAVEROA</p> <p>Procuration à</p> 	<p>Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO</p> <p>Procuration à</p> 	<p>Conseillère Municipale Mme Monique VAATETE</p> <p>Procuration à</p> 	<p>Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI</p> <p>Procuration à</p> 
<p>Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette</p> <p>Procuration à</p> <p>CLARK Elvina</p> 	<p>Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA</p> <p>Procuration à</p>	<p>Conseillère Municipale Mme Diane MOKE</p> <p>Procuration à</p> <p>Signature</p>	<p>Conseiller Municipal M. Domingo TEHAAMOANA</p> <p>Procuration à</p> <p>Signature</p>	

SECRETAIRE DE SEANCE
Elvina CLARK

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	10	13

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 11 juillet 2025 (affichage le 11 juillet 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures 00 minutes dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de Hiva Oa.

Exposé des motifs :

L'embellissement du village, au sens large, constitue une priorité d'action de la municipalité. Il s'agit à la fois de renforcer l'attractivité de la commune, de valoriser ses paysages et son identité, et d'améliorer le cadre de vie quotidien des habitants. Les actions engagées dans ce domaine — plantations d'arbres, entretien des espaces publics, embellissement des entrées de village, réhabilitation ou nettoyage de certains sites — nécessitent un pilotage régulier et une coordination de terrain.

Séance du 18 juillet 2025 - DÉLIBÉRATION N° 55/2025

Attribuant une délégation de fonction à un adjoint au maire en matière d'embellissement de la commune.

Dans ce cadre, il est proposé de confier à Monsieur Olive TEIKIOTIU, adjoint au maire déjà en charge du développement du secteur primaire, de l'élevage et de la pêche, une délégation de fonction spécifique pour l'embellissement de la commune. Cette délégation lui permettra de suivre les projets, de mobiliser les moyens communaux et de contribuer à la mise en œuvre des orientations définies par la municipalité, en lien avec les services et sous l'autorité du maire.

Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

Vu la Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. (Arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer un suivi régulier des projets et actions liés à l'embellissement de la commune ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Olive TEIKIOTIU, adjoint au maire, est en capacité d'exercer cette compétence de manière complémentaire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 13 voix pour dont 3 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

Monsieur Olive TEIKIOTIU n'a pas participé au vote.

ADOPTE

Article 1 : Une délégation de fonction est accordée à Monsieur Olive TEIKIOTIU, adjoint au maire déjà en charge du développement du secteur primaire, de l'élevage et de la pêche, pour l'exercice des missions relatives à l'embellissement de la commune, notamment l'amélioration du cadre de vie, la coordination des chantiers participatifs ou communaux à visée esthétique, la végétalisation des espaces publics et la valorisation des sites patrimoniaux non classés.

Article 2 : Cette délégation est exercée sous l'autorité du maire, qui conserve l'ensemble de ses pouvoirs de décision et de signature. L'adjoint peut, dans ce cadre, représenter la commune et coordonner les services concernés.

Article 3 : La présente délibération prendra effet à compter de ce 18 juillet 2025 et sera notifiée à l'intéressé.

Article 5 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Article 6 : dit que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le **18 JUIL. 2025**

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,

Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE

Date de réception de l'AR: 19/07/2025

987-200013571-20250718-DEL_55_2025-AU

